

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021.

Présents : Tous les conseillers sauf Sophie BARTOLOZZI et Bénédicte CAPRANI excusées.
Secrétaire de séance : Céline VUITTON.

Avant de commencer la séance du conseil, Monsieur le Maire a tenu à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation et distribution des cadeaux de Noël aux enfants ainsi qu'à la pose des illuminations au centre du village.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

-Tarif et charges location Centre Animation pour 2022 : les tarifs resteront inchangés pour l'année 2022 hormis pour la location lors d'obsèques qui passera de 37 euros à 40 euros. De plus, il n'y aura plus de locations accordées pour le week-end du Nouvel An sauf pour les associations du village.

-Tarifs PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) pour 2022 : pas de changement de tarifs pour les constructions nouvelles mais une légère augmentation pour la PAC des constructions existantes.

-Redevance et part fixe assainissement collectif 2022 : pas de modification du montant de ces taxes qui resteront identiques à 2021 soit 1 euro /m³ et 80 euros de redevance fixe.

-Arrêté commissionnement urbanisme Julie MOTTA : en raison d'un plus grand nombre de dépôt de dossier de permis de construire et donc, d'une augmentation du contrôle de ceux-ci, Julie MOTTA du service urbanisme de la Communauté de Communes Loue-Lison va être habilitée à effectuer ces contrôles en renfort de Mme Christine LAITHIER. Dorénavant, tous les permis seront contrôlés.

-Détails compte « fêtes et cérémonies » 2022 : ce compte détaille les dépenses relatives aux fêtes, cérémonies et manifestations... organisées dans la commune et qui resteront identiques à 2021.

-Subventions des jeunes : le montant de la subvention restera le même pour 2022 soit 20.00 euros par enfant pratiquant une activité culturelle et sportive sous réserve de présenter un justificatif.

-Tarifs affouage et parcelles concernées : le stère restera à 7 euros pour 2022 et les parcelles concernées sont les parcelles 26 et 27 « NARBAUX » (et éventuellement la parcelle 38 « LE LACHET » si besoin).

- Décision modificative sur budget communal et budget assainissement : afin d'être en règle avec le Service de Gestion Comptable pour l'année 2021, il est nécessaire de provisionner les sommes des factures impayées de ces 2 budgets sur des comptes spécifiques.

URBANISME :

PC : Christophe GALLIOT et Virginie CENNI, 5 impasse des Sapins (extension de la maison).

PC : Jean-Marc LIEGEON, 39 rue du Beau Séjour (extension garage existant).

DP : Véronique THERON, 5 rue du Chalet (ravalement façades, mise à nue de la pierre).

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :

-Salon de coiffure itinérant (demande) : une demande a été faite par Mme Laureen STEHLY pour être autorisée à s'installer à la journée, tous les 15 jours, sur la commune et proposer ses prestations de coiffure et services barbiers. Demande acceptée à l'unanimité : il reste juste à définir l'emplacement.

-Colis des Anciens : après l'annulation du repas des aînés pour des raisons sanitaires et de sécurité, la commune va préparer des colis pour les personnes de plus de 80 ans, qui seront distribués en fin d'année.

-Vœux du Maire : en raison du contexte sanitaire, les vœux du maire sont annulés.

-Congés de fin d'année : pour rappel, le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés du mardi 21 décembre 2021 inclus au mardi 28 décembre 2021 inclus. Réouverture le mercredi 29 décembre 2021 aux heures habituelles.



Le Maire et toute l'équipe municipale vous souhaitent de très Joyeuses Fêtes de fin d'année !



Pour retrouver ce compte rendu vous pouvez consulter notre site :

<https://trepot.fr/>

A la rubrique : Conseils municipaux